Département GMP
génie mécanique
et productique

Université Paris Nanterre

G. Colombier (Direction des études BUT GMP)

Ville d'Avray, le 31 août 2026

Secrétariat : 01.40.97.57.85 / 57.84
E-mail : secretariat-gmp@iut.parisnanterre.fr

Convocation rentrée en 2ème année de BUT GMP

Vous entrez en 2ème année de la formation BUT Génie Mécanique et Productique. La rentrée des étudiants aura lieu le :

Mardi 01 septembre 2026
à 09h15
Amphi 2

Cette journée consistera (**présence obligatoire**) :

- **09h15 – 10h00 :** Présentation de l'année et des M3C (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences)
- **10h00 – 10h15 :** Pause et transfert des étudiants vers la salle A1330.
- **10h15 – 10h45 :** Présentation des mobilités internationales.
- **10h45 – 11h15 :** Présentation des modalités de stages.
- **11h15 :** Début effectif des cours et enseignements de la Formation Initiale.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Merci de bien vouloir prendre connaissance des éléments suivants, obligatoires pour votre rentrée :

1. ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE 2026-2027

Vous devez vous présenter avec une attestation mentionnant vos nom et prénom et précisant qu'elle est valable pour l'année universitaire 2026-2027.

Sans ce document, l'accès aux cours vous sera refusé.

2. CARTE D'ÉTUDIANT

La carte qui vous a été remise lors de votre inscription administrative en 1re année doit être conservée sur vous pendant toute l'année universitaire.

---

3. FOURNITURES

- Une clé USB de type A (port USB classique, pas USB-C), d'une capacité minimale de 16 Go, formatée en FAT32.
- Une ramette de papier blanc A4 80 g.
- Une calculatrice (TI collège plus, Casio FX92 Collège, ou TI30 ECO, XIIS, X+, XPro)

Je vous souhaite de bonnes vacances et vous prie de recevoir, l'expression de mes salutations les meilleures.

M. Gaëtan COLOMBIER
Directeur des Études de la Formation Initiale

IUT Ville d'Avray Saint-Cloud Nanterre
Université Paris Nanterre

Département GMP
génie mécanique
et productique

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. ***Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap*** auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-gmp@iut.parisnanterre.fr
2. ***Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes*** qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. ***Vous signaler à la rentrée*** auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné avant le 13 octobre (voir le planning des visites médicales) afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit en B.U.T.

A l'issue de chaque semestre un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).